

# REGLEMENT DU RUN AND BIKE DE CHATELLERAULT 2019

## **Art 1 : Organisation**

La manifestation est organisée par le Triathlon Club de Châtellerault

Siège social : 28, rue Augustin Neveu 86100 Châtellerault

## **Art 2 : Définition de l'épreuve**

Le Run and Bike est une pratique sportive qui consiste à enchaîner le vélo et la course à pied par équipe, avec un seul vélo pour l'équipe

4 courses au programme :

- Jeunes 6/9 ans, 2 km
- Jeunes 10/13 ans, course de 4 km
- à partir de benjamin, course XS de 9,4 km (2 boucles)
- à partir de cadet, course S de 18,8 km (4 boucles)

## **Art 3 : conditions de participation**

Tous les concurrents s'engagent à respecter le présent règlement et le règlement de la FFTri. Le déroulement de l'épreuve est contrôlé par les arbitres de la FFTri.

Toutes les courses sont ouvertes aux licenciés FFTri et aux non licenciés ; les concurrents non licenciés doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins d'un an au jour de l'inscription et remplir un pass-compétition.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les concurrents mineurs.

## **Art 4 : Inscriptions**

- inscriptions en ligne sur le site du club *triathlonclubdechatellerault.clubeo.com*
- inscriptions par courrier à adresser avant le 6 mars 2019 au Triathlon Club de Châtellerault 28 rue Augustin Neveu à 86100 Châtellerault
- inscriptions possibles sur place le jour de l'épreuve, avec une majoration de 1€ par personne pour le XS et le S

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf annulation de l'épreuve en cas de force majeure

## **Art 5 : Abandons**

En cas d'abandon, l'équipe doit prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre ses dossards.

#### **Art 6 : Sécurité et assistance**

Elle sera assurée par les signaleurs ; une équipe de premier secours sera présente pendant toute la durée des épreuves.

#### **Art 7 : Assurance/responsabilité**

Les épreuves sont couvertes par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs (Allianz - Cabinet Gomis & Garrigues)

Les participants licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence FFTri et il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement.

#### **Art 8 : Modification du parcours**

En cas de mauvaises conditions météo, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier le parcours.

#### **Art 9 : Informations spécifiques**

Les coureurs à pied partiront sur une boucle pédestre de 300m, les cyclistes ne prenant le départ qu'au passage de leur partenaire devant eux.

La permutation des équipiers est libre avec possibilité de ne pas rester groupés. Par contre, une zone de regroupement sera délimitée sur chaque boucle. Le port du casque à coque rigide est obligatoire pour tous les concurrents sur l'intégralité du parcours.

Les concurrents porteront en permanence leur dossard, placé devant. Un seul concurrent est autorisé sur le vélo. Le vélo doit effectuer la totalité du parcours.

Pour qu'une équipe soit classée, la ligne d'arrivée doit être franchie par les deux équipiers avec le vélo. Le temps du dernier concurrent à passer la ligne d'arrivée servira de référence au classement. Une équipe composée de concurrents de catégories d'âge différentes sera classée dans la catégorie sensée être la plus performante (ex : 1 senior + 1 vétéran = équipe senior).

#### **Art 10 : conditions générales**

- les concurrents s'engagent à respecter ce règlement et sont responsables en cas de dommages pouvant découler de son non-respect.

- ils s'engagent à accepter sans conditions leurs prises de vue ou de son, ainsi que l'exploitation de celles-ci à titre informatif, publicitaire ou promotionnel

- chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain : respect de la nature, faune et flore, des marcheurs et vététistes rencontrés, des bénévoles.

Le jet de déchets est interdit en dehors de la zone de propreté.

